

"Le MRP vous parle !" n° 98, troisième trimestre 2003

SOMMAIRE

EN COUVERTURE. "La charité de Saint-Martin", dans l'église paroissiale de Dommartin (Doubs). Monolithe, polychromie moderne ; hauteur : 80 cm. Art populaire 16è-17è siècle. Peut-être une copie récente du milieu du 19è. Extrait, page 95, du catalogue "La statuaire religieuse du Haut-Doubs pontissalien". Cliché du Secrétariat régional Franche-Comté de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Presses de Néotype, 3è trimestre 1983.

	Pages
EDITORIAL Deux visions du monde, par Jacques Mallet	3
ACTUALITES	
• A l'assemblée générale de l'Amicale. La composition du bureau est modifiée : Henry Sportès devient secrétaire général, avec une adjointe, Marie-Thérèse Garde	4
• Un député UMP, Léonce Deprez, rappelle au Gouvernement l'action de Robert Schuman pour la réconciliation franco-allemande. Commentaire de Fernand Chaussebourg	5
• A propos de l'Europe vue par les Américains : "Ils nous traiteront tous comme si nous étions des nègres du Sénégal", disait de Gaulle en juin 1942. Lu dans un livre par Fernand Chaussebourg.	6
• André Chazalon, ancien sénateur et ancien député MRP de la Loire, maire de La Grand Croix depuis cinquante ans, vient d'être fêté dans sa ville par la population unanime	7
• Petit Journal de notre collecte : près de 2000 euros en trois mois et demi. Nos abonnés sont formidables !	8
DANS NOTRE HISTOIRE	
• Qui étaient les adhérents du MRP ? Il y avait un trésor caché dans nos archives ! Marie-Thérèse Garde, en faisant le tri, l'a sorti de l'oubli... Les statistiques publiées jusqu'à présent sur la composition sociologique du MRP étaient fausses; nous le savions, maintenant c'est prouvé	9 à 11
• "A droite les bonapartistes !" lance Laniel aux RPF. Une anecdote racontée –et vécue-, par Fernand Chaussebourg.	3
• A propos des crises gouvernementales sous la Quatrième République : il a existé une majorité gouvernementale stable durant dix-huit mois, mais on ne veut pas le savoir ! par J.P.	12
• L'histoire du Sillon racontée par Marc Sangnier lui-même. Au fil des années 1894 à 1901	13 et 14
IL Y A 50 ANS	
• Petit retour en arrière : les élections municipales des 26 avril et 3 mai 1953. Voici, plus développée, notre analyse publiée dans notre numéro précédent, page 2. Dans les 456 communes de plus de 9000 habitants, le RPF perd 59% de ses voix par rapport à 1947, année de sa fondation	15
• Histoire secrète des députés MRP – Troisième trimestre 1953. Le MRP n'est pas à l'aise dans le Gouvernement Laniel, mais il y travaille beaucoup. Les amis de Pinay ont jeté l'exclusive contre Moisan. Les députés MRP posent le problème d'un statut pour les objecteurs de conscience ... Suite des procès-verbaux des réunions du Groupe, présentés comme d'habitude par leur rédacteur à l'époque, Jacques Parini	16 à 20

DISPARITION

Nous avons appris avec peine le décès de notre ami Henri Potier, de Vitry-sur-Seine.

CE NUMERO A ETE TIRE A 530 EXEMPLAIRES

**Cher ami, avez-vous pensé à payer votre abonnement pour 2003 ?
Le temps passe ...
et le temps presse !**

Voir page 5

DEUX VISIONS DU MONDE

Le monde de l'après 11 septembre et de l'après Saddam Hussein vient de se réunir à Evian. La recherche de la réconciliation entre Georges W. Bush et Jacques Chirac a ému les dissonances mais aussi limité les résultats de cette réunion pour laquelle le Président de la République avait conçu de grandes ambitions. Il a, en effet, transformé le G8, ce lieu de rencontre entre les grandes puissances économiques occidentales – la Russie en est devenue le huitième membre – en une enceinte où douze pays émergents du tiers monde, à commencer par le nouveau président du Brésil, ont pu d'abord, dans un "dialogue élargi", faire entendre leurs voix. C'est là une innovation dont nous ne pouvons que nous féliciter.

La principale préoccupation du G8 était de rétablir la confiance nécessaire à la croissance de l'économie mondiale. Son agenda a été également dominé par les préoccupations américaines pour la sécurité internationale. Mais il est encourageant que le dialogue élargi ait abouti à des projets d'actions communes dans le cadre du "nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique" (NEPAD), en particulier en ce qui concerne la lutte contre le Sida – à laquelle les Etats-Unis apporteront 15 milliards de dollars – et la lutte contre la faim.

M. Michel Camdessus, conseiller du Président de la République pour l'Afrique, a reconnu toutefois un échec : l'opposition américaine a rendu impossible pour l'instant un accord ouvrant l'accès des pays pauvres aux médicaments génériques, beaucoup moins coûteux. On en reparlera à l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Président Bush a quitté Evian avant la fin des travaux pour participer à une rencontre avec les leaders des principaux pays arabes, puis à un sommet avec Sharon et le nouveau Premier Ministre palestinien. Il s'est engagé plus clairement et plus fortement que jamais en faveur de la création d'un Etat palestinien viable et démocratique en échange d'une condamnation sans équivoque des actions terroristes. C'est là sans doute la suite la plus importante de la victoire américaine en Irak.

Le prétexte de la guerre était les armes de destruction massive de Saddam, qui sont jusqu'à présent introuvables. Son véritable objectif était de se débarrasser du dictateur irakien – lui aussi introuvable – pour "remodeler" le Moyen-Orient.

Aujourd'hui ce sont les puissances victorieuses qui sont en charge de l'Irak, où l'ONU n'a qu'un strapontin. Mais les difficultés de la reconstruction politique de ce grand pays, nullement préparée à Washington, convaincront peut-être les Etats-Unis qu'ils ne peuvent faire la paix seuls.

Deux visions du monde s'opposent à cette occasion : l'une fondée sur la force militaire d'une puissance dominante, l'autre sur le droit, la première unilatéraliste et hégémonique, la deuxième faisant confiance aux institutions multilatérales pour l'organisation d'un monde multipolaire. Ce combat devrait être celui de l'Europe. En a-t-elle la volonté ?

Apparemment, dans l'entourage de Bush on ne souhaite ni une Europe forte, qui deviendrait, sur un pied d'égalité, le véritable partenaire des Etats Unis, ni bien entendu une ONU forte. De ce partenariat et d'une meilleure "gouvernance" du monde dépendra pour une large part notre avenir.

Jacques Mallet

DANS NOTRE HISTOIRE

"A DROITE, LES BONAPARTISTES !" LANCE LANIEL AUX RPF

Le bulletin de l'Amicale rend compte dans son numéro 97 des conditions dans lesquelles Joseph Laniel accède à la présidence du Conseil en juin 1953. L'anecdote ci-dessous, qui le concerne aussi, date de 1951.

Les élections législatives viennent d'avoir lieu et le RPF entre en force à l'Assemblée Nationale ... Un matin, vers onze heures, en qualité de secrétaire général du Groupe MRP, affaibli certes mais encore bien vivant, je suis dans le bureau de la Questure pour formuler notre demande de places dans l'hémicycle. Bien entendu, au centre, si possible, avec un contact côté socialiste. Et aussi pour ne pas accepter que les députés RPF siègent en haut, coiffant tous les autres groupes.

A peine la conversation engagée, la porte s'ouvre et entre une importante délégation d'élus gaullistes ; de mémoire, je cite Gaston Palewski, Jacques Soustelle, le Général Billotte... Par souci de courtoisie mais aussi pour écouter, je m'efface devant eux.

Bien entendu, c'était prévu : ils demandent avec force de siéger en haut, à la montagne, de l'extrême gauche à l'extrême droite. Le fonctionnaire de la Questure leur indique poliment qu'il note leur demande mais qu'il ne peut leur garantir qu'ils auront satisfaction : c'est la Conférence des présidents qui décidera.

Les membres de la délégation RPF, certains du moins, s'énervent un peu, puis se calment. La délégation s'en va et je ne puis que confirmer ma demande.

Quelques jours plus tard, pour préparer la rentrée parlementaire, la Conférence des présidents se réunit ; Joseph Laniel y représente le Groupe des Indépendants. Le représentant du Groupe RPF – Maurice Bayrou, je crois-, maintient avec force la demande de ses amis. Mais tous les autres présidents s'y opposent ! La discussion est vive...

Et c'est Joseph Laniel qui, finalement, a le dernier mot, en déclarant avec vigueur et conviction : "Mon grand-père m'a appris que dans une assemblée les bonapartistes siégeaient toujours à droite !"

Mais j'ajoute que dans ce gouvernement Laniel de 1953 il y avait quelques membres RPF ou ex-RPF. Deux ans après son succès électoral, il est vrai que ce parti avait éclaté et s'était divisé entre URAS et ARS, sigles politiques aujourd'hui bien oubliés, sauf, bien sûr, du rédacteur du bulletin, Jacques Parini.

Fernand Chaussebourg

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMICALE

L'Amicale du MRP a tenu son assemblée générale ordinaire de 2003 le 28 avril, au Palais du Luxembourg, sous la présidence de Jacques Mallet.

Une bonne trentaine d'adhérents (où est le temps où nous étions 200 ?) s'y sont retrouvés avec plaisir, dans l'amitié habituelle qui marque nos rencontres, malheureusement trop rares. Nous avons reçu 95 excuses (éloignement, problèmes de santé ...) et 70 pouvoirs.

Le programme de la journée était lui aussi traditionnel :

- le matin, réunion du Comité directeur ; exposés de Jacques Mallet et de Cyriaque Decamme sur l'activité de l'amicale durant l'année écoulée et ses projets d'avenir et d'Henry Sportès sur la trésorerie et les réserves ; renouvellement statutaire du Bureau ;
- à 13 heures, déjeuner (pour ceux qui le désiraient) au restaurant du Sénat (où un salon nous était réservé) ;
- l'après-midi : assemblée générale, avec les communications approuvées par le Comité directeur, suivies d'un débat et du rapport de la commissaire aux comptes, Christiane Le Nabour ; réception et buffet à la Questure, chez notre ami Jean Faure, sénateur de l'Isère ; messe à Saint-Sulpice à la mémoire de nos amis disparus (où était présente la fille de Robert Cornilleau, venue spécialement de Lisieux).

Parmi les participants à l'assemblée générale se trouvait l'un de nos plus fidèles adhérents : Joseph Conombo, qui fut député de la Haute-Volta, inscrit au Groupe des Indépendants d'outre-mer, apparenté au Groupe MRP, sous la Quatrième République, puis Premier Ministre dans son pays, de 1978 à 1980 (la Haute-Volta est devenue en 1984 le Burkina Faso, qui signifie le Pays des hommes intègres).

L'assemblée générale a adopté les comptes du trésorier, eux-mêmes certifiés conformes par la commissaire aux comptes, et a confirmé son accord pour la mise en fonctionnement du site Internet, préparée par Bruno Coiraton.

Le nouveau Bureau de l'Amicale

Cyriaque Decamme, qui suit un traitement médical sévère et prolongé, a demandé à être libéré de sa charge --très lourde-- de secrétaire général de l'amicale. L'assemblée générale, unanime, lui a témoigné sa très vive gratitude et lui a demandé de rester membre du Bureau.

Marie-Thérèse Garde, qui fut membre du secrétariat du Groupe MRP à l'Assemblée Nationale --sous la Quatrième République--, et qui apporte depuis plusieurs mois une présence et une aide efficaces au siège de l'amicale, a accepté de poursuivre son travail avec le nouveau secrétaire général, Henry Sportès.

Bruno Coiraton succède à Sportès dans ses fonctions de trésorier.

Le nouveau Bureau est ainsi composé :

- **Président : Jacques Mallet**
- **Vice-présidents : Marguerite Colin, Benoît Jeanneau**
- **Secrétaire général : Henry Sportès**
- **Secrétaire générale adjointe : Marie-Thérèse Garde**
- **Trésorier : Bruno Coiraton**
- **Membres : Monique Badénès, Cyril Balazuc, Josette Buchou, Jean-Marie Daillet, Cyriaque Decamme, Paulette Dannenmüller, Jacques Dubois, Jacques Gissinger, Christiane Henry, Henri Le Corno, Jacques Parini, Henri Poumerol, Jean-Pierre Prévost, Jean Seitlinger, Pierre-Yves Teitgen.**

Un quatrième ouvrage de Joseph Conombo

Dans leur Collection Mémoires Africaines, les Editions L'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris, publient un livre de Joseph Issoufou Conombo : "Acteur de mon temps, un voltaïque dans le XX^e siècle".

Notre ami y raconte sa vie et sa carrière, longue, multiforme, passionnante, consacrée au prix de grands sacrifices à la promotion de la justice, de la liberté et de la solidarité entre tous les peuples.



UN DEPUTE UMP, LEONCE DEPREZ, RAPPELLE AU GOUVERNEMENT L'ACTION DE ROBERT SCHUMAN POUR LA RECONCILIATION FRANCO-ALLEMANDE

*Politique extérieure
(Allemagne - relations bilatérales)*

12507. - 24 février 2003. - M. Léonce Deprez soulignant l'intérêt et l'importance de la célébration du quarantième anniversaire du traité d'amitié franco-allemand le 22 janvier 2003, demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne convient pas, aussi de rappeler que la réconciliation franco-allemande a commencé par la détermination de l'un de ses prédécesseurs, Robert Schuman qui, le 9 mai 1950, a proposé la réconciliation franco-allemande sur des bases concrètes par la mise en œuvre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Réponse. - Le 40^e anniversaire du traité de l'Elysée a été l'occasion d'une véritable refondation de la relation franco-allemande et l'illustration de la volonté de la France et de l'Allemagne d'intensifier leur coopération bilatérale tout particulièrement dans une perspective européenne. La déclaration politique du 40^e anniversaire, adoptée le 22 janvier dernier par le premier conseil des ministres franco-allemand, présente ainsi au premier rang des principes et des objectifs de notre coopération pour les années à venir l'exercice d'une responsabilité commune de la France et de l'Allemagne visant à renforcer le rôle d'impulsion des deux pays au niveau européen. Cette déclaration s'inscrit par là-même dans l'esprit du

traité de l'Elysée qui reconnaît dans son préambule qu'un « renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe une ». Ces mots font également fidèlement écho à la philosophie et à la volonté de réconciliation que Robert Schuman a, il y a plus de cinquante ans, défendues avec ardeur. Le Président de la République et le Chancelier ont également tenu à souligner, lors de toutes les manifestations qui ont marqué cet anniversaire, que la relation bilatérale entre nos deux pays prenait racine et trouvait sa justification dans le projet européen. La réconciliation entre la France et l'Allemagne, que le traité de l'Elysée a scellée en 1963, a été le fruit d'un long processus, auquel Robert Schuman a pris une part décisive. L'organisation du déjeuner du 40^e anniversaire du traité de l'Elysée dans le salon de l'Horloge, là même où Robert Schuman, le 9 mai 1950, présentait les fondements de la construction européenne, avait, en ce jour particulier du 22 janvier, valeur de symbole et prenait la forme d'un hommage. En mettant au cœur de la relation franco-allemande le projet européen dont Robert Schuman a été l'un des plus brillants initiateurs, le Président et le Chancelier ont entendu saluer l'action de ces hommes et de ces femmes, qui, au sortir d'une guerre fratricide, ont eu le courage de lier irrémédiablement les destins de la France et de l'Allemagne et de les rendre indissociables de celui de l'Europe. Le rôle et l'action visionnaires de Robert Schuman étaient présents dans tous les esprits au moment où le Président de la République, devant l'Assemblée nationale et le Bundestag, réunis pour la première fois en session conjointe, a honoré « ces hommes de vision qui ont montré le chemin, celui de l'Europe ».

Tout d'abord, merci à Léonce Deprez, député du Pas-de-Calais, auteur de cette question écrite, préparée par Emile Virel, que nous remercions également.

La réponse de Xavier de Villepin, ministre des Affaires étrangères, est un modèle du style Quai d'Orsay !

Rappelons que lors des cérémonies de la célébration du quarantième anniversaire du Traité dit de l'Elysée aucune citation de l'initiateur de la réconciliation franco-allemande et du lancement de la construction européenne ne fut faite du côté français. La "part décisive" de Robert Schuman est certes rappelée dans cette réponse, avec cette dernière phrase : "Le rôle et l'action visionnaires de Robert Schuman étaient présents dans tous les esprits ... etc, etc..." Côté allemand, le nom de Robert Schuman fut rappelé, mais comment un nom qui "était dans tous les esprits" n'a-t-il pas été cité par les plus hauts responsables de notre République ?

Dans un article paru la semaine précédant ces cérémonies dans "Le Figaro", Alain Juppé, président en exercice de l'UMP, oubliant sans doute qu'il préside une formation politique où figurent d'ex-démocrates-chrétiens, n'évoque pas le nom de Robert Schuman... Cet article fut d'ailleurs pour moi le détonateur pour écrire dans le Courrier des lecteurs du "Figaro", un court papier pour le respect de l'Histoire : Robert Schuman, dès 1950, prit l'initiative de la réconciliation franco-allemande et de l'unité européenne ; le Traité dit de l'Elysée ne fut qu'une confirmation.

N'oublions pas non plus que, ratifié par le Bundestag, il fut précédé par un préambule qui s'inscrivait pour nos amis d'outre-Rhin dans une perspective plus "atlantiste" que n'était la politique étrangère de notre pays à cette époque.

Fernand Chaussebourg

Extrait du Journal Officiel - Débats A.N. du 14 avril 2003

N.B. Léonce Deprez vient de l'UDF (PSD)

COTISATION A L'AMICALE DU MRP

ABONNEMENT AU BULLETIN "LE BULLETIN VOUS PARLE !"

} pour 2003

- Cotisation à l'Amicale et abonnement au bulletin : 33 euros
- Cotisation seule : 20 euros
- Abonnement seul : 16 euros
- Vos nom et prénom :
- Votre adresse :
- Votre téléphone, votre fax :
- Rédigez votre chèque à l'ordre de : **Amicale du MRP**. Son montant : euros
- Remplissez ce bulletin et adressez-le avec votre chèque à : Amicale du MRP,
- 133 bis, rue de l'Université - 75007 PARIS
- Date :

A propos de l'Europe vue par les Américains

"ILS NOUS TRAITERONT TOUS COMME SI NOUS ETIONS DES NEGRES DU SENEGAL !"
(de Gaulle, juillet 1942)

Fernand Chassebourg nous adresse cette coupure de presse concernant un ouvrage de Claude Bouchinet-Serreules, qui fut membre du cabinet du Général de Gaulle à Londres de 1940 à 1942. La diatribe du général est évidemment une boutade ...

*CONVERSATION SUR LA POLITIQUE MONDIALE
(JUILLET 1942)*

Après une courte période d'euphorie en juillet 1942, les relations entre les États-Unis et la France Libre redeviennent mauvaises. C'est la fin du « bel été de la France Libre ». Le découragement reprend alors le dessus chez le Général et il se laisse aller à sa pente favorite : les diatribes enflammées contre les Alliés anglo-saxons.

« Nous ne gagnerons jamais cette guerre avec des gens pareils, dit-il. Et s'ils ne faisaient que nous nuire, mais quel mal ne se font-ils pas à eux-mêmes ! Je vais finir par dire tout ce que j'ai sur le cœur. Il faut que les Français le sachent. Je ne peux continuer à marcher avec des alliés qui s'acharnent à saper partout la position de la France, qui veulent me voler le Levant, qui n'ont ni politique ni stratégie, qui se bouchent hermétiquement les oreilles dès que je veux leur enfourner quelques idées, qui tandis qu'ils me dédaignent vont se pendre aux basques des moindres valets de Vichy, ces démocraties qui entretiennent des ambassadeurs au pays de l'Ordre Nouveau... Je dirai bientôt tout cela dans un discours retentissant... »

Je mets aussitôt le Général en garde devant l'utilisation que pourraient faire nos ennemis de telles déclarations. Ce serait de l'or en barre pour la propagande hitlérienne, lui dis-je.

« Mais je marcherai avec Hitler, me répond le Général qui reprend là son paradoxe. S'il est prouvé que la France ne gagne rien à continuer la guerre avec les Alliés, qu'au contraire elle perd tout, eh bien ! la France renversera sa politique et gagnera la guerre avec Hitler ! J'ai toujours dit qu'il n'y avait que deux politiques, celle de Déat et la mienne ; si la mienne échoue, je me rallie à Déat. Il n'y a qu'un guide valable à toute politique, c'est l'intérêt national. L'intérêt national devient-il de marcher avec Hitler ? Alors vous verrez ce que deviendront les démocraties, elles ne feront pas long feu ! »

Comme d'habitude, je laisse passer l'orage, riant de bon cœur. Je lui fais remarquer ensuite plus sérieusement qu'il est investi depuis bientôt deux ans d'une mission quasi sacrée : faire la guerre autant contre les océans de bêtise des chancelleries anglo-saxonnes que contre l'ennemi. Il ira ainsi, de conflit en conflit, jusqu'à la victoire finale. Je lui parle ensuite de l'œuvre accomplie, du chemin parcouru ; je l'exhorte à regarder autour de lui, dans ce Levant, j'évoque la France métropolitaine qui se réveille sous l'action de la Résistance. Je compare la France de demain à celle du XVIII^e siècle, suggérant que celle de la seconde moitié du XX^e siècle pourra redevenir elle-même, c'est-à-dire une Nation !

Le Général me coupe immédiatement. Il me répond qu'elle manquera de moyens.

« La France de demain sera épuisée, rachitique, misérable. C'est pourquoi il faudra après la guerre donner à l'Europe le sens d'elle-même, sinon les *political officers* américains viendront coloniser l'Europe à coups de méthodes archi-primaires et d'ahurissant orgueil. Ils nous traiteront tous comme si nous étions des nègres du Sénégal ! Pour refaire une Europe, il faudra y mettre une Allemagne, mais une Allemagne au préalable vaincue, au contraire de ce qu'elle fut en 1918. »

Claude BOUCHINET-SERREULES, *Nous étions faits pour être libres*, Grasset, 2000, p. 227-228.

Elu sénateur MRP de la Loire en 1959, à 35 ans, élu député MRP de la Loire (circonscription de Saint-Chamond) en 1962, membre fidèle de l'Amicale du MRP et fidèle abonné du bulletin "Le MRP vous parle", il honore toute sa grande famille, celle des "républicains populaires" ...

(Extrait du "Progrès" du 11 mai 2003, fac-similé à 90%)

**... ANDRE CHAZALON
MAIRE DE LA GRAND-CROIX
DEPUIS CINQUANTE ANS...
VIENT D'ETRE FETE DANS SA
VILLE PAR LA POPULATION
UNANIME**

ACTUALITÉ ● Loire

La Grand-Croix : André Chazalon, maire depuis cinquante ans

Le premier magistrat de La Grand-Croix est en place depuis un demi-siècle sans interruption, un record qu'il ne partagerait qu'avec un seul autre maire en France.

Hier, ses adjoints lui avaient préparé une fête à laquelle était conviée toute la population grand-croisienne.

LE 10 MAI 1953, André Chazalon était élu maire de La Grand-Croix. En 2003, âgé de 79 ans, il est toujours en place, et assure son neuvième mandat consécutif.

Hier, cinquante ans exactement après son accession à la tête de cette commune de la vallée du Gier, ses adjoints lui ont préparé une fête à laquelle était invitée toute la population grand-croisienne, ainsi que les « forcés vives » de la commune et les maires des communes appartenant aux différents syndicats intercommunaux dont André Chazalon s'est occupé.

Le temps fort de la manifestation, dont le programme avait été tenu secret jusqu'au dernier moment, a été la projection dans une salle des fêtes pleine à craquer d'un film de 40 minutes retraçant les grandes réalisations initiées par André Chazalon tout au long de ces cinquante dernières années.

Parmi elles, très nombreuses, on citera la création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau de la moyenne vallée du Gier, la construction de la piscine (aujourd'hui fermée), du collège, du barrage du Dorlay ou encore la création du parc naturel régional du Pilat.

A l'issue de la projection, André Chazalon a reçu une médaille offerte par ses adjoints, des cadeaux de l'association des maires de France, du syn-

dicat intercommunal du pays du Gier et du personnel communal.

« Une force de rassembleur »

Les discours de Gérard Durcarre, président de l'association des maires de la Loire, et de Michel Thiollière, président de Saint-Etienne Métropole, ont été élogieux, ce dernier dépeignant André Chazalon comme « un ardent défenseur de sa vallée du Gier » et, « pour moi, un conseil toujours éclairé au sein de Saint-Etienne métropole ».

M. Thiollière a aussi salué la « force de rassembleur » de celui dont on associe inévitablement le nom à la ville de La Grand-Croix : « Ce mandat n'est pas tombé du ciel ; il est celui confié par les électeurs. Si on recueille la confiance de ses administrés pendant cinquante ans, c'est qu'on a su se rendre indispensable ».

Chez André Chazalon, qui a avoué « ne pas parvenir à saisir la longueur du temps écoulé », l'intérêt pour la vie communale est né à l'âge de 22 ans, lorsqu'il a vu des pompiers peiner à éteindre un incendie faute de moyens.

Depuis, les années ont passé, l'homme a été sénateur, député et conseiller général, et malgré les écueils, il dit garder « passion et enthousiasme ».



André Chazalon garde toujours, après un demi-siècle à la tête de sa commune, « passion et enthousiasme ».

Après un demi-siècle, André Chazalon, maire sans étiquette politique, n'est guère contesté dans sa commune. Depuis les dernières élections mu-

nicipales, il n'y a plus d'opposition au sein du conseil municipal de La Grand-Croix.

LIONEL GONNET

PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

Nos abonnés sont formidables

Entre le début de février et le milieu du mois de mai 2003, nous avons reçu de 46 de nos abonnés - en plus du paiement de leur abonnement -, un don destiné à consolider le financement du bulletin "Le MRP vous parle !" Un grand merci à tous !

Additionnés, ces 46 dons représentent 1971 euros (12.929 francs).

Depuis le début de notre collecte, ouverte à la mi-octobre 1998, nous avons reçu 42.574 euros (279.267 francs).

Bien sûr, cette collecte continue ! C'est elle qui fait vivre le bulletin : elle nous rapporte sensiblement plus que les abonnements, dont le tarif annuel (13 euros pour les adhérents de l'Amicale et 16 euros pour les non adhérents) est maintenu très bas pour permettre à tous nos amis, quelles que soient leurs ressources, de garder le contact avec nous.

LISTE DES 46 DONNS

	Euros		
• Arthur Anger à Chalifert (Seine-et-Marne)	20	• Jacques Gissinger à Antony (Hauts-de-Seine)	67
• Pierre Antonio, Le Chatenet-en-Dognon (Haute-Vienne)	30	• Maxime Glaume à Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	17
• Robert Aspard à Asnières (Hauts-de-Seine)	4	• Alain Guichard à Paris	7
• Joseph Aussel à Montpellier (Hérault)	4	• Bernard Guyomard à Paris	100
• Cyril Balazuc à Paris	50	• Marcel Houlier à Chaville (Hauts-de-Seine)	100
• Jacques Baudet à Augoulême (Charente)	27	• Benoît Jeanneau à Paris	7
• Mme et M. Jean Bel à Châteauneuf-du-Rhône (Bouches-du-Rhône)	150	• Pierre Keuten à Vanves (Hauts-de-Seine)	17
• Yves Bordes à Compiègne (Oise)	17	• Henri Le Corno à Paris	17
• Jacques Bros à Carpentras (Vaucluse)	20	• Pierre Mahias à Bordeaux	9
• Bernard Cabanes à Verrières-le-Buisson (Essonne)	60	• André Maigné, Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)	17
• André Cadot, Le Bourget (Seine-Saint-Denis)	13	• Jacques Mallet à Paris	17
• Jean Caillonnet à Sèvres (Hauts-de-Seine)	46	• Pierre Monceaux à Sceaux (Hauts-de-Seine)	17
• Hervé Chefdeville à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)	7	• Monique Mestayer à Douai (Nord)	17
• Jean Chéron à St Germain du Corbéis (Orne)	17	• Mme Pierre Meyer à Belfort	77
• Georges Chometon à Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme)	100	• Simone Monmarché à Paris	10
• Nicole Clabaut-Lecable à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)	27	• André Moutardier à Brinon-sur-Sauldre (Cher)	27
• Jean Cluzel à Paris	4	• Daniel Périssé à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine)	14
• Raymond Denis à Pantin (Seine-Saint-Denis)	20	• Lucien Prudhomme à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)	118
• Laurent Ducerf à Nevers (Nièvre)	17	• Geneviève et Françoise Royé à Clichy (Hauts-de-Seine)	47
• Geneviève Fosset à Sèvres (Hauts-de-Seine)	100	• Jean Sauvage à Angers (Maine-et-Loire)	152
• Françoise Furet à Montpellier (Hérault)	50	• Jean Seitlinger à Rohrbach-lès-Bitche (Moselle)	100
• René Galisson à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne)	150	• Henry Sportès à Paris	17
• Georges Garguilo à Sète (Hérault)	67	• Anonyme	20
		Total	1.971

✂

COLLECTE DE DONNS

Pour consolider le financement du bulletin « Le MRP vous parle ! »
Bulletin de don inclus dans le n° 98

Rédigez votre chèque à l'ordre de : **Amicale du MRP**. Son montant :euros
Remplissez ce bulletin et adressez-le avec votre chèque à : Amicale du MRP,
133 bis, rue de l'Université 75007 Paris.

• Vos nom et prénom :

• Votre adresse :

Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit cité dans les listes de dons que nous publions dans le bulletin, cochez cette case

QUI ETAIENT LES ADHERENTS DU MRP ?

Nous venons de découvrir dans les archives de la Fédération MRP de la Seine - que nous a laissées l'ami Jean Coville -, la liste des adhérents de la section MRP de Charenton-le-Pont en 1963 (cette ville qui se trouve aujourd'hui dans le Val de Marne, compte 22000 habitants ; elle en comptait moins il y a quarante ans).

C'est un trésor ! Nous le reproduisons ci-après en fac-similé à 90% (les colonnes FN et FF signifient sans doute Forces Nouvelles et France-Forum).

- C'était en 1963 ! Cette année-là, le MRP est moribond. Il ne recrute plus depuis quelques années. Il tient encore un congrès annuel (en mai 1963, c'est à La Baule) mais il n'a déjà plus de groupe parlementaire qui lui soit propre. On peut en déduire que les 47 adhérents figurant sur cette liste n'étaient pas des nouveaux mais plutôt des vétérans. Les adhésions au MRP ayant commencé en masse en 1945, dix-huit ans plus tôt, on peut estimer qu'il faut diminuer de quinze ans en moyenne l'âge indiqué dans la colonne "Age" pour avoir l'âge qu'avaient ces adhérents au moment de leur adhésion. Le MRP était un parti jeune.
- Sur ces 47 adhérents, 14 sont des femmes, soit 30%. Ce pourcentage, pour l'époque (il y a plus de cinquante ans), est considérable. Dans ce domaine de la promotion de la femme dans l'action politique, le MRP n'avait qu'un seul rival : le Parti communiste.
- Catégories sociales : 14 ouvriers dont 3 menuisiers (ouvriers ou artisans ?), 1 nourrisseur, 1 chef de culture, 1 chauffeur de taxi, 1 chauffeur, 2 secrétaires, 1 dactylo, 2 vendeuses, 1 employé de bureau, 1 agent technique, 1 artisan mécanicien, 1 mécanicien-dentiste, 1 commerçant, 2 ingénieurs, 1 commis d'agent de change, 1 chef comptable, 2 imprimeurs, 1 architecte, 1 sculpteur, 1 entrepreneur en maçonnerie, 1 chef de magasin, 1 cheminot en retraite, 3 retraitées, ... et 1 prêtre, Léon Brunet, curé de Saint-Philippe.

Les militants du MRP appartenaient à la grande famille des "travailleurs", au monde des "petits métiers", et ils en étaient fiers.

Marc Sangnier l'avait bien annoncé au soir de la création du MRP, en novembre 1944, dans son allocution finale : "Nous n'allons pas au peuple, non, nous sommes le peuple !"



DEPUTES OUVRIERS ET PAYSANS

A la suite des élections législatives de juin 1946, le Groupe MRP à l'Assemblée Nationale comptait 168 membres, dont 19 ouvriers et 13 paysans (fermiers ou propriétaires de petites exploitations, sachant tous avec leurs mains travailler leur terre, tailler leur vigne, traire leurs vaches ou soigner leurs abeilles).

Ouvriers : Paul Bacon (styliste en meubles), André Béranger, Abel Bessac, Louis Beugniez, Louis Bonnet, Fernand Bouxom, Jules Catoire, André Denis, Joseph Dumas, Jules Duquesne, Emmanuel Fouyet (employé de commerce), Henri Hulin, Francine Lefebvre, Joseph Le Sciellour, Henri Meck, Renée Prévert (employée de bureau), Robert Prigent, Jean-Pierre Sauder (cantonnier), Joseph Schaff (employé à la SNCF).

Paysans : Louis Asseray, Auguste Farinez, Louis Fourmond, Louis Guillou, Joseph Guyomard, Emile Halbout (apiculteur), Paul Ihuel, Jean Martineau, Alexis Méhaignerie, Constant Monjaret, Pierre Mouchet, Louis Orvoën, François Pinçon.

Responsables au niveau du Secrétariat général du MRP : Equipes ouvrières : Gérard Verkindere (militant venu du Nord)

- Equipes agricoles : Bernard Broussard (militant dans le Lyonnais).

Section de Chatillon 9^e gr.

Nombre d'Adhérents : 47
 Cotisations recouvrées :
 Reste

Adhérents F.N.
 Adhérents F.F.

Adhérent	Adresse	Profession	Age	Fonction	Adhésion F.N.	Adhésion F.F.
Arnoult Max	13 rue Colbert	Mécanicien	58		15-12-61	Nov 62
Basterville Roger	10 Imp. Esplanade	Comm. Répertoire	78			
Bourgeois Jean	24 rue g. Perin	Mousterien				
Bouton Maxime	9 - de Clémence	Chauffeur			15-5-62	
Bouchier Albert	66 - de la République	Chef Camp Table	75		28-2-63	
Bidaud Albert	8 Av. Clémence Perrière	Chef Magasin	70			
Bidaud Berthe	- 10 -					
Bourgeois Louis	4 p. Charles	Prof. Typo	45			
Braun Raymond	14 rue de Bagneux		74			
Brunet Jean	Place de la Libération	Coupe de St Philippe	-		15-5-63	
Carbanel Jean	13 bis rue d'Alsace	Elect. élec.	47		31-7-62	
Carbanel Rolande	- 10 -	Monteur	45			
Cheney Raymond	10 rue de Bagneux	Imprimeur Typo	47			
Demutlet Jacques	11 -	Architecte	47			
Delfal Gabriel	8 - d'Alsace		64		15-2-63	
Serphes Claude	87 rue F. Jaimes	Mécanicien	64			
Diennick Paul	48 - g. Perin	Ajuteur élec.	64		30-11-62	Nov 62
Diennick Auguste	- 10 -		-			
Ferland Jean	5 rue de Charles	Com. diag. de change	30		15-12-61	Mars 62
Ferland Camille	- 10 -	Rebâtrice	68			
Gaillardot Claire	10 rue g. Perin		-			
Gris Juliette	4 - de Bagneux	Gilette	64		28-2-63	
Hire Roger	13 - Colbert	Imprimeur				
Hobert Jean	14 - de Fontenay	Supt. Imprim.				

2 Chatillon suite

ADHERENTS	ADRESSE	PROFESSION	AGE	FONCTION dans la SECTION	ABONNES F.N.	ABONNES F.F.
La Clairette Jean	32 rue St. Berforges	Commerçant	63		15.1.62	Nov 62
deleuve Andhe	18 - de la Mairie	Mécanicien	57			
démiriane Michel	Rue La Fontaine 10 Av. 118 Font.	Ingénieur	38			
Mariahté Alice M ^{me}	14 rue de Fontenay	-	59			
Mariahté Paul III M ^{me}	- 20 -	Secrétaire	36			
Maurice Fernand	Av. de Verdun	Mic. dentiste			15.5.62	
Maurice Yvone	- 1 ^{er} -	Secrétaire	57			
Micard Albertine	21 ^{ème} rue de La Mairie	Vendeuse				
Norel Claude	83 Av de Paris	-				
Giffroy Aimee	3 rue G. Peri	Rehautee			28.2.63	
Page Rene,	11 - de Fontenay	Touneur	37			
Pouch Andhe	118 - Anago					
Pouch Georges	87 - 1 ^{er} Jours		61			
Pouch Raymond	- 20 -	Artisan mec.	-			
Protin Andhe	8 rue d'Alace	chef d'Atelier			31.1.62	
Protin Genevieve	- 10 -	Ag ^t technique	32			
Promet Marina	- -	Styliste	35			
Raymond Serge	53 rue Blanchard	Rehautee SNET	60			
Renaudin Louis	8 - des Fauvettes	Chauffeur taxi	65			
Raphael Gabriel	62 Av G. Peri	chef de culture	34		15.11.62	Nov 62
Somane Gaston	25 ^{ème} rue V. Hugo	Aculteur	69		30.11.62	
Serrinon Paul	81 rue G. Lussac	Mécanicien	58			
Vergopanne Leon	4 - de Fontenay	-	62			
Vergopanne Leon	211 - de la gare	Eutr. Macromerie				

À propos des crises gouvernementales sous la IV^e République ... DEPUIS LA PREMIERE CONSTITUANTE ET DURANT DIX-HUIT MOIS IL A EXISTE EN FRANCE UNE MAJORITE GOUVERNEMENTALE STABLE

On a écrit mille fois dans les ouvrages consacrés à l'histoire politique contemporaine de la France que la Quatrième République – en y incluant tacitement le régime provisoire qui précéda l'adoption d'une nouvelle Constitution –, était caractérisée par l'instabilité ministérielle (on aurait pu dire aussi bien « instabilité gouvernementale », d'autant plus que la liste des ministres changeait moins que le titulaire de Matignon).

C'est exact : voir à ce sujet notre numéro 80, pages 13 à 15.

En revanche, on n'a presque jamais écrit – à moins que cela ne nous ait échappé –, que la période qui a suivi la Libération, celle qui va du 21 octobre 1945 (avec l'élection de la première Assemblée Constituante) jusqu'au 4 mai 1947 (lors du départ des ministres communistes sur l'injonction du Parti communiste de l'Union soviétique), était caractérisée par une majorité gouvernementale remarquablement stable puisqu'elle avait résisté à une crise ministérielle majeure : la démission volontaire du Général de Gaulle sans qu'intervienne aucun vote des députés, le 20 janvier 1946.

Cette majorité regroupait les représentants des trois-quarts des suffrages exprimés (entre 72 et 75% - voir le tableau ci-après), alors que le pourcentage des abstentions était faible (20,1% en octobre 1945 pour l'élection de la première Constituante ; 18,1% en juin 1946 pour la seconde ; 21,9% en novembre 1946 pour l'élection de la première Assemblée Nationale) : à savoir les suffrages recueillis par le MRP, la SFIO et le PC, dont les candidats étaient élus à la représentation proportionnelle.

Cette partie de l'histoire politique et parlementaire française, sur laquelle la plupart des traités n'offrent guère que le vide, présente au surplus un grand intérêt à propos du lien qui peut s'établir spontanément entre le mode de scrutin utilisé pour l'élection des députés et la composition sociologique des partis et de leur électorat.

À l'époque, les députés étaient élus à la proportionnelle des voix obtenues par les listes présentées par les partis : c'est le mode de scrutin qui était alors le plus favorable à l'élection d'hommes et de femmes issus de "la base", formés par des organisations de jeunes et engagés dans l'action syndicale revendicative. Ainsi l'avait voulu de Gaulle. Et c'est pourquoi la composition sociologique des groupes parlementaires communiste, socialiste et républicain populaire apparut comparable, en tout cas très différente de celle de tous les autres groupes.

C'est évidemment ce qui explique une certaine conjonction entre le PC, la SFIO et le MRP, surtout dans le domaine économique et social. Une conjonction qui va durer pendant des années, bien au-delà du tripartisme ; elle sera assez puissante, dans certains débats importants, pour se substituer à la majorité de Troisième Force.

En voici deux exemples significatifs, trouvés dans les annales parlementaires de juillet 1952.

Un code du travail pour les territoires français d'Afrique Noire (qui n'en ont pas encore !) est élaboré par le MRP (Francine Lefebvre et Joseph Dumas) en coopération avec la CFTC, influente en Afrique française. Il donne aux travailleurs plus de garanties que le code métropolitain ! Mieux encore, il abolit explicitement le travail forcé.

À l'Assemblée Nationale, il est adopté par 353 voix (PC, SFIO, MRP et quelques isolés) contre 1 (général Aumeran, député d'Alger). Les Indépendants et Paysans, le RGR et le RPF en majorité s'abstiennent.

La loi instituant un contrôle des ententes professionnelles (loi anti-trust), rapportée avec talent par Germaine Poinso-Chapuis et combattue avec acharnement par les radicaux et le patronat, est adoptée par 248 voix (MRP, SFIO et quelques isolés) contre 173. Les communistes s'abstiennent dans ce scrutin sur l'ensemble ... mais après avoir pris soin d'assurer par leurs voix l'adoption des articles les plus importants, ceux qui, précisément, sont combattus par la droite modérée et radicale. Dans le scrutin sur l'ensemble, votent contre : 89 "modérés" sur 100 et 76 RGR sur 99.

Ainsi est-il arrivé, dans un régime parlementaire où la proportionnelle évitait le cloisonnement brutal et quelque peu sacré entre majorité et opposition, qu'une majorité sous-jacente fit évoluer la société sur la voie du progrès en dehors du cadre de la majorité gouvernementale.

Sur le moment, les députés MRP en prenaient-ils conscience ? Réponse : "oui".

Les 12 et 13 octobre 1953, Teitgen, président national du MRP, convoque en journées d'études les députés, les sénateurs et les conseillers de l'Union Française MRP pour procéder à un grand "examen de conscience politique", justifié par la crise morale qui trouble tous les élus républicains populaires. La première journée se déroule à Saint-Germain-en-Laye, au Pavillon Louis XIV (aujourd'hui Henri IV), la seconde au ministère du Travail, où Paul Bacon accueille les participants. La convocation de ces réunions et leur déroulement ont été tenus secrets jusqu'à la fin (ce qui est une performance) afin d'assurer à tous les élus une totale liberté d'expression.

L'abbé Gau, député de l'Aude, y répond en quelques mots à la question que nous venons de poser :

"En face du front de l'argent, on assiste à la formation d'un front du travail. Le régime est menacé parce qu'il ne remplit pas son rôle. Un Etat juste est celui qui sert le bien commun et aide les plus malheureux. Depuis la Libération, ce qui a été réalisé de plus valable du point de vue social date de l'époque du tripartisme".

C'est cette majorité populaire, réunie autour de lui par de Gaulle lors de la formation de son deuxième gouvernement provisoire, le 21 novembre 1945, après l'élection de la première Constituante, qui a approuvé, discuté, légitimé les grandes réformes économiques et sociales de la Libération et les a préservées pour l'essentiel, du moins jusqu'à la renaissance durant les années suivantes, des partis de droite.

En fait, avec le recul et un effort d'objectivité, on s'aperçoit que cette majorité tripartite a été la seule majorité réelle sous la Quatrième République et qu'elle ne s'est disloquée que sous une pression venue de l'extérieur (à propos des crédits militaires et de la guerre d'Indochine) et sans que les communistes ne remettent en cause la politique intérieure du Gouvernement Ramadier.

	Première constituante octobre 1945	Deuxième Constituante juin 1946	Assemblée Nationale novembre 1946
MRP	23,9%	28,2%	25,9%
SFIO	23,4%	21,1%	17,8%
PC	26,2%	25,9%	28,3%
Ensemble	73,5%	75,2%	72%

Cette coalition représentait 60% des électeurs inscrits, ce qui est exceptionnel dans l'histoire parlementaire.

Et les chefs des gouvernements qui s'appuyèrent sur elle pour conduire leur politique furent tous des hommes d'Etat : de Gaulle, Gouin, Bidault, Blum, Ramadier.



Marc Sangnier

L'histoire du Sillon racontée par Marc Sangnier lui-même

Extraits de l'ouvrage "Autrefois"
publié par Bloud et Gay dans les années 20

Dans notre numéro 95, page 8, nous avons publié un court extrait d'*Autrefois*, un livre de souvenirs (jusqu'en 1921) écrit par Marc Sangnier lui-même. Nous poursuivons ici cette publication en y incluant ce premier extrait, pour la bonne compréhension du texte. Il s'agit des "renvois en bas de page" qui se trouvent dans les pages 144 à 152 ; c'est là que Sangnier refait pratiquement le calendrier de ses activités.

C'est dans la « Crypte » que le mouvement actuel du « Sillon » a pris naissance et c'est là qu'il faut chercher sa véritable origine ainsi que les premières manifestations du tempérament qui l'a toujours caractérisé.

(1) Depuis longtemps déjà nous avions résolu, sans trop savoir encore comment, de donner notre vie à la Cause du Christ et du Peuple. Dès l'année 1885 — année de notre première communion — nous fondions à Stanislas notre premier journal *Dieu et Patrie*, dont il ne parut du reste, je crois, qu'un numéro...

En janvier 1894, Paul Renaudin, un des anciens rédacteurs de *Dieu et Patrie*, qui venait de quitter Stanislas et préparait sa licence ès-lettres à l'Institut Catholique, créait la revue *Le Sillon*. Le but de cette revue était ainsi indiqué dans le premier numéro : « Nous préparer modestement mais sûrement au rôle que nous serons tenus de jouer plus tard, où que la vie nous appelle ; et puis nous efforcer de créer entre nos intelligences quelques liens solides ; non pas une communion irréalisable, non pas une fraternité chimérique, mais quelque chose comme cette sympathie naturelle qui unit tous les honnêtes gens, cette unanimité qu'ils retrouvent toujours, tant divisés et indépendants d'opinions qu'ils soient, dans une commune droiture de pensées et de sentiments. » (Aux jeunes gens, *Le Sillon* du 10 janvier 1894).

La revue *Le Sillon* devait bien vite ne plus s'en tenir

à ces vagues déclarations et faire éclater l'esprit catholique de ses rédacteurs.

Quelques mois après, au commencement de cette même année 1894, tandis que nous étions en mathématiques spéciales au collège Stanislas et président de l'Académie d'émulation du Collège, nous avons obtenu de l'abbé Leber, censeur de Stanislas, l'autorisation d'organiser tous les vendredis, pendant la grande récréation de midi à une heure, de libres réunions dans une salle souterraine des nouveaux bâtiments qui s'appelaient la « Crypte ». Ces conférences de la « Crypte », provenant ainsi spontanément de l'initiative des élèves, révolutionnèrent le collège. Un jour même, nous fîmes venir un jeune ouvrier démocrate chrétien de Lille, Quillot, actuellement rédacteur au *Peuple de Lille* ; il fut porté en triomphe par les élèves. Plusieurs familles s'indignèrent : « Nous n'avons pas mis nos fils à Stanislas pour que des ouvriers viennent leur faire la leçon. » Grâce à l'intelligence et à l'admirable dévouement de l'abbé Leber, l'administration du Collège refusa énergiquement de fermer la « Crypte ». De violentes discussions s'élevaient parmi les élèves dans les différentes divisions. Plusieurs nous reprochaient l'ardeur de notre prosélytisme moral et religieux ; d'autres nous traitaient de socialistes et « d'ignobles républicains » ; n'avais-je pas, au banquet de la Saint-Charlemagne, fait un toast à la République française ?

Cependant l'exemple de la « Crypte » devait être suivi bientôt dans beaucoup de maisons d'éducation chrétienne ; les conférences de collèges se sont aujourd'hui multipliées partout. Notons d'autre part que le Ministre de l'Instruction publique, informé de l'initiative de la « Crypte », l'aurait, paraît-il, ouvertement approuvée.

(1) Les réunions de la « Crypte » continuaient tous les vendredis pour les élèves comme par le passé. D'autre part, cette même « Crypte » de Stanislas servait de réunion pour les anciens élèves et leurs amis.

La « Crypte » s'étendait donc et son influence croissait de jour en jour. C'est ainsi qu'à une de ces réunions, nous n'avons pas compté, parmi les étudiants présents, moins de 50 élèves de l'École Polytechnique.

Durant ce même temps, après avoir passé une année comme simple soldat au 1^{er} régiment du génie à Versailles, nous étions reçu à l'École Polytechnique ; nous y entrâmes en novembre 1895 et, dès le début de 1897, nous organisons à l'École, qui avait alors comme gouverneur le général André, deux sortes de réunions qui se tenaient, durant les récréations, dans les casernements de l'École : dans les unes, nous étions entre catholiques, nous lisions les Évangiles, les Épîtres et nous les commentions à haute voix ; nous convitions tous nos camarades à assister aux autres qui étaient ainsi de véritables réunions publiques et contradictoires.

Vers la fin de 1897, au début de la nouvelle année scolaire, le développement même des conférences de la « Crypte » les amena à quitter Stanislas, leur berceau, et seules les réunions d'élèves continuèrent à se tenir dans ce premier local.

La « Crypte » tenait une fois par mois des réunions dans des salles variées appartenant généralement à des œuvres diverses ; ce qui permit à nos amis d'entretenir de cordiales relations avec les groupements catholiques.

C'est ainsi qu'Henri Bazire faisait, au Cercle du Luxembourg, le 4 décembre 1897, une conférence sur « le respect du suffrage universel » et nous-même, dans une salle de P. A. C. J. F., sur « le devoir social à l'armée », le 20 décembre 1897 ; que M. Keufer, ouvrier typographe, membre du Conseil supérieur du travail, parlait du « travail des femmes dans l'imprimerie », le 1^{er} février 1898, et, le 3 mars 1898, MM. Verdin, Zirnheld et Guillebert, membres du Syndicat des Petits-Carreaux de « l'employé de commerce à Paris », à l'Hôtel de la Société d'encouragement à l'industrie nationale ; que les 14 et 21 mars et 30 avril 1898, le R. P. Janvier, des Frères Prêcheurs, s'entretenait avec nous du « rôle de la théologie dans les questions qui passionnent le plus ».

Les formes d'action de la « Crypte » se multipliaient et se diversifiaient. Tantôt c'étaient de fraternels banquets tel que celui du 5 juin 1898 à Bellevue ; tantôt un essai de pénétration dans un faubourg populaire par une conférence (privée encore, évidemment) comme celle que nous fîmes le dimanche 16 octobre 1898, à la Glacière ; tantôt des tournées de conférences en province telles que ce premier voyage dans le Pas-de-Calais, où Doal nous avait invité à présider l'inauguration du drapeau de la jeunesse de Blancourt, le 30 octobre 1898.

Durant cette année 1898 et tandis qu'Etienne Isabelle était président de la « Crypte » (il avait succédé à Joseph Dusart qui nous remplaça à la présidence de la « Crypte » en 1897 durant notre seconde année d'études à l'École Polytechnique), nous servions comme sous-lieutenant au 1^{er} génie à Toul. C'est là que nous pûmes expérimenter pour la première fois, une sorte d'Institut populaire militaire. Le commandant Jaeger, un protestant, nous ayant chargé de l'éducation morale de tout le bataillon, nous avions organisé des cours gradués faits par des instructeurs volontaires et, tous les samedis, après la revue, nous faisons une conférence sur le sujet général suivant : « l'Armée et la Démocratie » ; quelques-unes étaient même suivies d'une discussion.

Le 10 janvier 1899, le *Bulletin de la Crypte*, organe mensuel de la « Crypte », qui avait paru depuis le mois de décembre 1897, la *Revue*, organe d'un groupe de jeunes démocrates catholiques, qui s'était de plus en plus rapproché de la « Crypte », et *Le Sillon*, fondé par Paul

Renaudin, s'unissaient matériellement pour ne plus faire qu'une seule publication : *Le Sillon*, dont Etienne Isabelle prenait la direction ; nous étions président du Comité d'initiative qui se composait ainsi :

Abbé Georges Basseville, Marcel et André Basseville, Henri Bazire, Georges Desniers, Charles-Brun, Ernest Champeaux, Charles Champigneulle, André Combe, Georges Delavenne, Léon Delemer, Arthur Doal (Lille), Joseph Dusart, Edouard Fournier, Louis Gillot, Raoul Godoffroy, Joseph Grisart, Octave Homberg, Etienne Isabelle, André Laporte, Marcel Lecoq, Alexandre Lefas, Augustin Léger, abbé Leleu (Dunkerque), Jean Lerolle, Gaston Lestrat, Jean Lionnet, Jean Nicolardot, abbé Marcel Pératé, Jean de Piessac, René Pinon, Barthélemy Raynaud, Charles Raynaud, Paul Renaudin, Jules Rimet, Carle Roederer, Louis Rolland, Didier Rousse, Marc Sanguier, Yves Le Trocquer, Robert Van der Elst, Henri Venard.

Un supplément du *Sillon*, l'*Echo des Cercles d'Etudes*, sous la direction de Louis Meyer, parut du 10 mai 1900 au 25 décembre 1901. A partir du 10 janvier 1902, le mouvement des Cercles d'études ayant pris une importance considérable, l'*Echo des Cercles d'études* se fondit avec *Le Sillon* dont nous primes nous-même la direction avec Henry du Roure comme secrétaire de rédaction.

A partir de ce moment, la revue *Le Sillon* devint, plus encore que par le passé, le véritable organe du mouvement du « Sillon ». C'est aussi de ce jour que date sa grande diffusion, le nombre de ses abonnés ayant décuplé en trois ans.

Nous avons tenu à préciser toutes ces obscures origines du « Sillon », non seulement à cause du charme réconfortant qu'ont pour nous tous ces vieux souvenirs, mais parce qu'il nous a semblé nécessaire de prouver ainsi par des faits que l'organisation du « Sillon » est bien sortie de la vie même.

(1) Nous ne pouvons évidemment songer à mentionner ici en détail toutes les initiatives sorties de la vie du « Sillon ». Nous nous contentons seulement de signaler celles qui devaient, en se développant, aboutir à la constitution actuelle du « Sillon ».

Signalons toutefois deux initiatives très intéressantes, quoique un peu en dehors de nos préoccupations générales :

1^o Une réunion de polytechniciens qui, en souvenir des origines mêmes du « Sillon », nous était particulièrement chère et qui eut lieu, durant deux ans environ,

dans les locaux de la rue de Bagnaux tant que nous ne fûmes pas trop absorbés par le mouvement d'éducation populaire pour ne plus pouvoir nous occuper de ce groupement tout intime et sans aucun caractère officiel.

2^o Un important Congrès des œuvres provinciales à Paris, qui eut lieu le mercredi 7 février 1900, au « Sillon », 3, rue de Bagnaux réunit plusieurs sociétés telles que l'Union Aveyronnaise, la Jeunesse d'Auvergne, la Bretagne, la Paroisse Bretonne, l'Union Ornaise, les Œuvres Limousines, l'Union Pyrénéenne, la Guyenne, quelques sociétés purement philanthropiques, etc.

Il est intéressant de constater que, durant ces premières années, la vie du « Sillon » poussait partout de jeunes rameaux sans que la forme qu'elle devait choisir pour se manifester fût encore très nettement définie. Du reste, les progrès mêmes de notre mouvement n'ont jamais pu, Dieu merci, lui faire perdre ce caractère de féconde spontanéité.

(1) Notons toutefois que les principaux hommes d'œuvres de Paris rendirent bientôt hommage aux initiatives du « Sillon ». C'est ainsi que le vendredi 13 décembre 1901 le « Sillon » organisait une « Réunion des Œuvres d'éducation populaire », sous la présidence d'honneur de MM. Dutey-Harispe, président du Conseil des Patronages de la Société de Saint-Vincent de Paul ; le frère Exupérien, assistant du Supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes ; Keller, président de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement ; de Marolles, directeur de *La Corporation*, président des Publicistes chrétiens ; le Dr Michaux, président de la Commission des Patronages catholiques ; de Nicolay, président de l'Œuvre des Congrès catholiques ; l'abbé Odelin, vicaire général, directeur des Œuvres de Patronages ; Antonin Pagès, président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul ; Mgr Péche-nard, recteur de l'Institut catholique de Paris, et sous la présidence effective de M. l'abbé Odelin.

Les vœux suivants furent adoptés à l'unanimité :

« L'assemblée émet le vœu :

« Que MM. les directeurs des patronages et autres œuvres de jeunesse favorisent autant qu'il leur sera possible le développement des « Cercles d'études sociales » ;
« Qu'ils recourent, pour arriver à ce résultat, aux secours multiples que leur propose le « Sillon », et encouragent de tout leur pouvoir les efforts que fait le « Sillon » pour développer et organiser le mouvement d'éducation populaire.

« On doit considérer comme indispensable d'encourager la fondation et le développement d'« Instituts populaires », dans lesquels la conférence puisse faire à la fois nécessairement une œuvre d'éducation et une œuvre d'apostolat. Il est, par suite, essentiel que tous les catholiques, et spécialement ceux qui s'occupent d'œuvres, considèrent comme un devoir de faire une propagande active en faveur de ces Instituts.

« De même, à raison de l'influence qu'elle peut avoir, il est indispensable d'assurer à la conférence publique sa dignité, le calme qui lui manquent souvent. L'institution d'une « Jeune Garde », dont les membres se dévouent à cette mission, est donc, au premier chef, à approuver et à encourager.

« La réunion propose à MM. les directeurs d'œuvres,

comme pouvant servir efficacement à la formation intellectuelle et morale de l'élite de leurs jeunes gens, la revue *Le Sillon*, et les invite à faire une propagande très active, en faveur de cette revue d'action sociale catholique, organe du mouvement d'éducation populaire.

« La réunion émet le vœu :

« Que les Cercles d'études de Paris et de la province aient entre eux des relations ; signale comme pouvant atteindre ce but les « Congrès trimestriels du Sillon » et approuve l'initiative des « Congrès nationaux ».

« La réunion émet le vœu :

« Que MM. les directeurs d'œuvres engagent les jeunes gens à prendre part aux Concours et à profiter des Promenades du Sillon. »

LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 26 AVRIL ET 3 MAI 1953

En raison des élections municipales - sur l'ensemble du territoire -, le Parlement suspend sa session de printemps du 29 mars au 11 mai.

Dès le 1^{er} avril, à la réunion de la Fédération radicale des Bouches-du-Rhône, Léon Martinaud-Déplat, ministre de la Justice, explique avec justesse pourquoi il reste aussi difficile, en dépit de nombreux conciliabules entre les groupes, de former une majorité de gouvernement cohérente : « La querelle scolaire a éloigné les socialistes du pouvoir ; la querelle libérale a fait de la collaboration MRP un soutien aléatoire et réticent ; la querelle extérieure n'a pas permis une entrée totale du RPF dans la majorité. Demain, la querelle fiscale soulignerait d'autres contradictions chez les indépendants et chez les radicaux ... » (« L'Année Politique » 1953, page 32).

A droite, la première idée est de s'unir ; ainsi, à Paris d'abord, les indépendants, l'ARS (dissidents du RPF) et le RGR préparent-ils des listes communes. Mais bien vite, sur la répartition des « places éligibles » dans les listes, apparaît un désaccord entre les indépendants (Jean-Louis Vigier) et les radicaux et les UDSR (Lafay, Lanet, de Moro Giafferri).

Au RPF, on ne se parle plus entre ceux qui causent avec le MRP et ceux qui lui jettent un mauvais sort, tel Jean Nocher, député de la Loire (où il est l'adversaire de Georges Bidault), « orateur national » du RPF et chroniqueur du « Rassemblement ». Ce personnage impulsif et plein de talent, se démet le 8 avril de ses fonctions pour protester contre certains responsables de son parti, qu'il accuse de vouloir conclure des alliances avec le MRP. Le RPF l'exclut de ses rangs quelques jours plus tard. Pierre de Gaulle, président sortant du Conseil municipal de Paris, renonce à sa candidature ...

Et finalement, à Paris, le RGR, qui estime être en progrès, dépose les listes RGR homogènes dans les neuf circonscriptions !

En province, la plupart des listes d'union se forment autour du centre-droit (Indépendants-Paysans-RGR-RPF), parfois avec le concours complémentaire du MRP (à Bordeaux, Moulins, Blois, le Creusot, Verdun ...)

Cependant, le MRP constitue surtout des listes homogènes dans les villes moyennes, sous la pression des militants. La SFIO en fait autant, en acceptant ici ou là des listes d'union avec les radicaux. (« L'Année Politique » 1953, page 33)

A l'issue du premier tour de scrutin (la représentation proportionnelle s'applique dans les communes de plus de 9000 habitants, qui sont au nombre de 456), les statistiques établies par le ministre de l'Intérieur (le radical Charles Brune) font apparaître

comme suit les pourcentages de voix obtenus par les différentes formations : en 1947 (après la création du RPF) ; et en 1953 dans ces 456 communes (où les résultats sont donc définitifs dès le premier tour) :

- Parti communiste : 30.7 et 28.8
- SFIO : 15.4 et 17.7
- MRP : 12.2 et 12.9
- Divers gauche : 2.1 et 2.9
- RGR (radicaux et UDSR) : 7 et 11.3
- Indépendants-Paysans-ARS : 0.1 et 5.3
- « Républicains nationaux », revendiqués avec raison par les Indépendants : 6.7 et 9
- RPF : 25.8 et 10.6

Cette chute du RPF et cette montée de la droite hostile aux grandes réformes économiques et sociales d'après la Libération se lisent clairement dans ces résultats.

Le RPF se retrouve ainsi avec 10 élus à Paris au lieu de 52 en 1947, alors que le RGR et les Indépendants en obtiennent ensemble 37 ; à Versailles, il en a 2 au lieu de 18 ; à Marseille 4 au lieu de 25 ; à Lyon 7 au lieu de 23 ; à Brest 9 au lieu de 14 ... Il garde en revanche des bastions à Lille et à Strasbourg.

D'une façon générale, la droite dite classique retrouve sa place à l'intérieur de la droite aux dépens du RPF.

Le MRP, lui, reste faible dans les grandes villes mais il progresse en Alsace (Strasbourg et Mulhouse), en Champagne et surtout en Bretagne.

Le second tour de scrutin, qui intervient le 3 mai, concerne 18.059 communes ; au premier tour, 19932 conseils municipaux ont été élus (dans les communes de plus de 9000 habitants et dans celles où la clause majoritaire a joué, évitant ainsi le ballottage).

Observant qu'au premier tour la SFIO, les divers gauche et lui-même ont recueilli ensemble la moitié des suffrages exprimés dans les villes de plus de 9000 habitants, le PC a proposé à la SFIO le désistement réciproque de leurs candidats pour le second tour. Mais le Comité directeur de la SFIO, réuni le 30 avril, refuse cette offre, estimant que le PC vise à faire approuver par les socialistes « les slogans de la politique étrangère de l'Union soviétique » (« L'Année Politique » 1953, page 36). Quelques indisciplines se produisent : en Bretagne, dans l'Hérault, à Muret (la ville de Vincent Auriol). Mais dans l'ensemble la consigne est respectée, ce qui empêche une nette victoire de la gauche et lui permet plus simplement de se maintenir, tout en restant divisée.

Le MRP confirme ses succès en Bretagne ; il gagne les mairies de Brest, Rennes, Quimper, Saint-Brieuc...

Le 17 mai la banlieue parisienne élit ses conseillers généraux. Cette fois, la droite réussit à s'unir pour présenter des listes communes Indépendants - RPF - RGR - ARS (c'est Edmond Michelet qui a négocié ces accords pour le RPF). Résultat : le **Conseil général de la Seine** n'a pas de majorité : la SFIO et le PC ont 76 élus (57 communistes et 19 socialistes) ; la droite en a 62 (31 Indépendants et ARS, 14 RGR et 17 RPF) ; entre les deux, le MRP, qui a perdu les trois cinquièmes de ses voix, n'en a que 12. Au moment d'élire son président, le 2 mai, il débloquent la situation en portant à sa tête un socialiste, Maurice Coutrot, par 78 voix (SFIO, MRP et toute la droite) contre 55 au communiste Georges Marrane, conseiller de la République de la Seine, marié d'Ivry et ancien ministre de la Santé Publique et de la Population (dans le cabinet Ramadier, en 1947).

Le 20 mai, le Conseil municipal de Paris élit Edouard Frédéric-Dupont (ARS) à sa présidence, au 3^e tour de scrutin, par 47 voix (la droite) contre 6 **Jean Teitgen**, candidat du MRP.

HISTOIRE SECRETE DES DÉPUTÉS MRP

Troisième trimestre 1953

Les derniers jours de juin sont consacrés à la formation du Gouvernement Laniel.

Investi le 26 juin 1953 par 398 voix contre 206 (voir notre numéro 97, page 24), le nouveau président du Conseil entreprend aussitôt ses consultations.

Il offre 4 portefeuilles au MRP, 4 aux radicaux, 2 à l'UDSR, 3 aux Indépendants, 3 aux Paysans, 3 à l'URAS et 1 à l'ARS (ex-RPF)

Le matin du 27, il demande à Robert Lecourt d'entrer dans son gouvernement. Le président du Groupe MRP refuse et lui fait observer « l'inconsistance » de certains postes offerts au MRP. Il réclame la France d'outre-mer, Laniel oppose un refus.

A partir de 14h30, samedi 27 juin, les deux groupes parlementaires et la Commission exécutive du MRP se réunissent en commun pour une longue discussion sur la participation, qui va durer jusqu'à la nuit, à 2 heures 30, dimanche 28

Samedi 27 et dimanche 28 juin 55^e et 56^e réunions, sous la présidence de Pierre-Henri Teitgen et Edouard Moisan. Le MRP accepte la participation et la liste des ministres à l'unanimité moins deux abstentions.

Pierre-Henri Teitgen.- La part MRP comporte une vice-présidence du Conseil, réservée pour ma personne. Je pense qu'il faut la refuser, car l'entrée du président du MRP dans un gouvernement pose une question grave.

Roger Devémy (Saône-et-Loire).- Oui, il faut refuser ; le gouvernement Laniel n'est pas un gouvernement d'union nationale.

Robert Lecourt.- Attention ! Laniel prévoit un conseil restreint de ministres pour les grands problèmes. Le MRP ne peut pas s'en mettre à l'écart.

Joseph Dumas (Seine).- Nous pouvons choisir quelqu'un d'autre que Teitgen pour occuper cette vice-présidence.

Georges Bidault.- S'il y a un moyen de colorer le gouvernement et de l'empêcher de dériver, il faut le prendre, donc il faut accepter cette vice-présidence et seul Teitgen peut l'occuper. Teitgen a été notre porte-drapeau dans cette longue crise. Sa présence au gouvernement sera une réponse à ceux qui nous attaquent, elle achèvera la déroute de nos adversaires, Pinay et les radicaux. Il faut autour de Laniel des chefs. Ni Paul Reynaud ni Henri Queuille, les deux autres vice-présidents, ne seront des chefs. Teitgen sera le seul.

Paul Couston (Vaucluse).- Oui, le MRP doit être fort dans le Gouvernement Laniel afin d'assurer sa victoire dans la dure bataille qui continue.

Paul Coste-Floret (Hérault).- D'accord ! La présence de Teitgen montrera que le MRP n'a pas été battu dans cette crise...

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- ... d'autant que ce gouvernement aura l'arme de la dissolution ... Et Teitgen est le plus qualifié.

Edouard Moisan consulte l'assemblée sur un vote immédiat et met aux voix l'entrée de Teitgen dans le Gouvernement Laniel comme vice-président : c'est « oui » à l'unanimité moins 5 abstentions.

L'assemblée (groupes et Commission exécutive) en vient ensuite à la liste des ministres.

Lionel de Tinguy (Vendée).- La part faite au MRP est insuffisante. En outre, le Travail ne doit pas être accepté dans les circonstances actuelles, ni la Constitution, qui est un guépier.

André Pairault (trésorier national du MRP).- Je rejoins de Tinguy : ce que Laniel nous propose n'est pas sérieux. La Constitution, le Travail sont offerts au MRP pour que nous servions d'otages ! Le MRP doit obtenir des responsabilités économiques et financières. Il n'est pas admissible qu'on lui refuse le TOM, les Finances, les Affaires économiques, l'Agriculture, l'Industrie ...

Jean Cayeux (Seine).- Le MRP est réduit à la portion congrue. C'est inadmissible !

Fernand Bouxom (Seine).- Il faut des ministres bien placés. On ne peut accepter le Travail isolément des autres responsabilités économiques et sociales. Peut-être accepter une participation restreinte, limitée à une vice-présidence, la Constitution, le Quai d'Orsay.

Robert Bichet (Seine-et-Oise).- Non ! Il faut entrer en force ou pas du tout. Demandons un cinquième portefeuille, pour Lecourt.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- Nous pourrions accepter le Travail à la condition d'avoir en compensation l'Information ou un ministère économique ou familial.

André Colin (Finistère), secrétaire général du MRP.- Ce sont les comités restreints qui gouvernent et non pas le Conseil des ministres, trop lourd. Il faut donc accepter la vice-présidence mais, en raison du moral de ses militants, le MRP doit avoir une influence sur la politique sociale. Demandons un cinquième poste, l'Industrie par exemple, et des assurances sur un secrétariat d'Etat à l'outre-mer.

Max André, président du Groupe MRP à l'Assemblée de l'Union Française.- Il faut aussi défendre Letourneau et exiger une politique ferme en Indochine.

Jacques Fonlupt-Espéraer (Haut-Rhin).- Je suis favorable à la formation d'une équipe nouvelle, au sein du MRP, pour occuper les postes ministériels, mis à part le Quai d'Orsay. Demandons l'Information ou la Justice.

Robert Lecourt conclut ainsi le débat : 1° nos amis appelés par Laniel n'accepteront l'offre qui leur est faite que sous réserve de l'accord du MRP ; nous demandons un cinquième poste ; 2° nous refusons le portefeuille de la révision constitutionnelle et nous demandons autre chose à la place.

Consulté, le Groupe donne son accord.

La séance est suspendue à 18h. Elle est reprise à 18h15.

Pierre-Henri Teitgen.- La délégation MRP est allée voir Laniel. C'était un mauvais moment. Le Quai d'Orsay lui était réclamé par tout le monde. Il cherchait à nous donner satisfaction. Il ne peut pas nous donner l'Information. Le RPF est venu ensuite avec un ultimatum. Les Paysans, eux aussi, font du tapage.

Robert Lecourt.- Je rappelle les décisions prises : nos amis qui sont sollicités individuellement ne doivent pas accepter sans l'accord du Groupe.

La séance est suspendue à 18h30. Elle est reprise à 21 heures.

Robert Lecourt fait le point :

- Le MRP obtient un cinquième poste : l'Industrie, pour Louvel
- Paul Coste-Floret aurait un poste.
- Barrachin accepterait la Constitution.
- Bidault conserve toutes les attributions du Quai d'Orsay.
- Les radicaux n'auraient que trois postes.
- L'URAS (ex-RPF) aurait la Reconstruction, le Budget, un ministère d'Etat.
- L'ARS a un ministère d'Etat et un autre poste.
- Les Paysans ont l'Agriculture et la Justice.

- L'UDSR a la Défense nationale et un ministère d'Etat.

Pierre-Henri Teitgen.- Paul Coste-Floret aurait la Santé publique.

Jacques Fonlupt Espéraber.- Je vais me mettre en congé. Je n'accepte pas que l'on reprenne toujours les mêmes.

Pierre-Henri Teitgen.- Je vous fais observer que nous avons satisfaction sur nos dernières demandes.

Consultée, l'assemblée MRP accepte les dernières propositions de Laniel à l'unanimité moins 2 abstentions.

La séance est suspendue à 22 heures. Elle est reprise à minuit 30.

Robert Lecourt.- Encore des changements ! Teitgen ne serait plus que ministre d'Etat, à côté de Corniglion-Molinier. Lafay réclame un portefeuille. En réalité, c'est Edgar Faure qui prétend faire le gouvernement. Le barrage au MRP semble venir de Paul Reynaud. Nous avons refusé ces changements.

La séance est suspendue à 1 heure. Elle est reprise à 2 heures 30 : satisfaction est donnée finalement au MRP.

Mercredi 1^{er} juillet à 18 heures, 57^e réunion, présidée par Edouard Thibault. Nomination des secrétaires d'Etat. Les sénateurs MRP et la Commission exécutive y sont invités.

Robert Lecourt.- Je viens de voir Laniel, qui veut faire la répartition des secrétariats d'Etat à la proportionnelle en tenant compte de la répartition, déjà faite, des portefeuilles « pleins ». J'ai demandé deux secrétariats pour les IOM. Laniel m'a répondu qu'il ne donnerait pas de secrétariat ni à l'UDSR ni aux IOM, pour ne pas dépasser le chiffre de 39 membres du Gouvernement. Devant ces décisions présentées comme irrévocables, Teitgen et moi avons demandé à Laniel de nous libérer des Etats associés (Indochine). Le MRP obtiendrait trois secrétariats d'Etat : aux Affaires étrangères pour Maurice Schumann, à la Guerre pour Pierre de Chevigné, à l'Intérieur pour Edouard Moisan.

Pierre de Chevigné.- Je m'en remets à la décision du Groupe. Je n'ai eu aucun contact avec Laniel.

Jean Catrice.- Je demande au Groupe de se prononcer en toute liberté.

Sédar Senghor (Sénégal), président du Groupe des Indépendants d'outre-mer.- La défaite des IOM, aujourd'hui attaqués, serait la défaite de la chrétienté en Afrique. Fily-Dabo Sissoko (élu du Soudan), qui vient de fonder un intergroupe fantôme, est venu chez Laniel pour jeter l'exclusive contre nous. Il y a aussi un problème avec Sourou-Migan Apithy (Dahomey). Laniel nous offre, "à la rigueur", un secrétariat d'Etat n'importe où. Nous n'acceptons pas cette proposition, prise à la suite d'exclusives lancées par des radicaux, des socialistes et des Indépendants. Voilà qui nous décourage ! On nous combat, nous hommes honnêtes, parce qu'on pense, dans ces partis, que l'avisement des gens d'outre-mer est un moyen de gouvernement. Bref, nous ne participerons pas et nous nous battons.

Maurice Schumann.- Je m'en remets à la décision du Groupe.

Maurice Lucas (Manche).- Faisons une nouvelle démarche, en faveur des IOM.

Robert Lecourt.- Je propose que Teitgen demande à Laniel de régler convenablement l'affaire IOM. Je demande au groupe d'autoriser Moisan, Schumann et de Chevigné à entrer au gouvernement.

Le Groupe donne son accord.

Jeudi 2 juillet à 14 heures, 58^e réunion, présidée par Henri Lacaze. Nomination des secrétaires d'Etat (suite et fin).

Robert Lecourt.- Les négociations se sont poursuivies dans la nuit. Il est regrettable que le Groupe MRP n'ait pas été réuni. Martinaud-Déplat, ministre de l'Intérieur, a cherché à faire remplacer Moisan par Dupraz ou Schneider. Avec Teitgen, j'ai réagi auprès de Laniel, qui refuse Moisan en raison des protestations des Indépendants (affaire de la démission de Pinay en décembre 1952) et de Martinaud. Nous avons insisté longuement et nous avons fait des réserves sur Boisdé et Lafay. Sans succès. Teitgen est resté sur place à Matignon. Les amis de Pinay firent alors savoir à Laniel que la situation des modérés était « tragique » et que l'entrée de Moisan dans le gouvernement serait considérée comme une déclaration de guerre. Cayeux fut pressenti ; il eut l'élégance de refuser. Laniel choisit alors Thibault, qui en fut informé par la radio. Il m'offrit de refuser. Je lui demandai d'attendre la réunion du Groupe... Un autre barrage fut établi à minuit : Aujoulat (IOM) fut barré par Jacquinet et par Plevin. Laniel offrit la Marine Marchande aux IOM, qui la refusèrent. On en est là ...

Edouard Moisan (Loire-Inférieure), vice-président du Groupe.- Je remercie le Groupe de sa sympathie. Je pense qu'il faut clore l'incident tout en tirant les leçons de l'événement.

Lionel de Tinguy.- Je n'accepte pas l'événement. D'ailleurs, la proportionnelle annoncée par Laniel n'est pas appliquée : avec les IOM, le MRP a droit à dix postes.

Charles Barangé.- Nous avons joué avec légèreté. Moisan devait entrer au gouvernement pour des raisons politiques ! Puisque le barrage vient de Martinaud, ministre de l'Intérieur, il faut demander l'Enseignement technique pour Moisan. Nous avons déjà fait assez de sacrifices en laissant Laniel faire son gouvernement !

Edouard Thibault.- Je déplore d'apparaître comme le bénéficiaire d'une injustice. Je demande que cela ne se reproduise plus.

Jean Cayeux (Seine).- Je regrette que Moisan ait été barré, car cela nous prive d'une victoire politique.

Germaine Poinso-Chapuis.- J'observe que la nomination de Thibault n'a pas la même valeur que celle de Moisan ... On négocie toute la nuit, au MRP, en sachant d'avance que l'on sera battu. C'est un complexe dangereux. Chez nous, il y aura de moins en moins de gens dévoués et de gens disciplinés.

Lionel de Tinguy.- Je demande à Lecourt de réclamer à Laniel un secrétariat pour Cayeux à la Santé et un secrétariat pour Moisan à l'Enseignement technique.

Jean Catrice.- Je donne en exemple la fermeté des IOM. Et je note les curiosités qu'offre la composition du gouvernement.

Robert Lecourt.- J'affirme que Teitgen a fait tout ce qu'il a pu. Les suggestions de Barangé ont été faites. ... Je veux bien reprendre l'offensive auprès de Laniel pour obtenir un poste supplémentaire, afin de rétablir l'équilibre avec les radicaux.

Le procès-verbal de cette réunion ne fait apparaître aucune décision sur la liste des secrétaires d'Etat. Il est vrai que l'Assemblée Nationale n'est pas appelée à voter sur cette liste ; elle a accepté la liste des ministres le 30 juin.

En revanche, le Bulletin d'information du Groupe daté du 2 juillet (numéro 43) indique (page 3) que le Groupe, dans sa réunion du 2 juillet, a "estimé que de nouvelles négociations devaient être engagées avec le président du Conseil ».

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT LANIEL 28 juin 1953-19 juin 1954

Président du Conseil : Joseph Laniel, Indépendant.

- Secrétaires d'Etat : Pierre July, Action Républicaine et Sociale (ex-RPF) ; Emile Hugues, radical (Information) ; Marc Jacquet, Union Républicaine d'action sociale (relations avec les Etats associés).

Vice-présidents du Conseil : Paul Reynaud, Indépendant ; Henri Queuille, radical ; **Pierre-Henri Teitgen** (MRP).

Ministre délégué au Conseil de l'Europe : François Mitterrand, UDSR (jusqu'au 4 septembre).

Ministre d'Etat chargé de la Réforme constitutionnelle : Edmond Barrachin, ARS.

Ministre d'Etat : Edouard Corniglion-Molinier, URAS.

Justice : Paul Ribeyre, Paysan.

Affaires étrangères : **Georges Bidault**, MRP.

- Secrétaire d'Etat : **Maurice Schumann**, MRP

Intérieur : Léon Martinaud-Déplat, radical.

- Secrétaire d'Etat : **Edouard Thibault**, MRP

Défense nationale et Forces armées : René Pleven, UDSR.

- Secrétaires d'Etat : **Pierre de Chevigné**, MRP (Guerre) ; Jacques Gavini, Indépendant (Marine) ; Louis Christiaens, Indépendant (Air).

Finances et Affaires économiques : Edgar Faure, radical.

- Secrétaires d'Etat : Henri Ulver, UARS (Budget) ; Bernard Lafay, radical (Affaires économiques).

Education nationale : André Marie, radical

- Secrétaire d'Etat : André Cornu, RGR (Beaux-Arts).

Travaux publics, Transports et Tourisme : Jacques Chastellain, Indépendant.

- Secrétaire d'Etat : Paul Devinat, radical (Travaux Publics et Aviation civile) ; Jules Ramarony, Paysan (Marine Marchande)

Industrie et Commerce : **Jean-Marie Louvel**, MRP

- Secrétaire d'Etat : Raymond Boisdé, ARS (Commerce)

Agriculture : Roger Houdet, Indépendant.

- Secrétaire d'Etat : Philippe Olmi, Paysan.

France d'outre-mer : Louis Jacquinot, Indépendant.

- Secrétaire d'Etat : François Schleiter, Indépendant.

Travail et Sécurité Sociale : **Paul Bacon**, MRP.

Reconstruction et Logement : Maurice Lemaire, URAS.

Anciens combattants et Victimes de la guerre : André Mutter, Paysan.

Santé Publique et Population : **Paul Coste-Floret**, MRP.

PTT : Pierre Ferri, URAS.

Compléments, remarques et commentaires

- *Mitterrand quittera le gouvernement le 4 septembre en exprimant son désaccord avec la politique française en Tunisie et au Maroc.*
- *Le 14 août, Laniel confie à l'un de ses amis, André Bougenot, conseiller de l'Union Française, un poste -non rémunéré- de sous-secrétaire d'Etat auprès de lui, à Matignon. Cette nomination provoque diverses critiques. Quelques semaines plus tard, André Bougenot démissionne.*
- *Quelques jours avant la chute de Laniel, Marc Jacquet, secrétaire d'Etat aux Etats associés, quitte le gouvernement (le 30 mai) ; il est remplacé pendant deux jours par Raymond Schmittlein (URAS), qui, le 3 juin, cède la place à Frédéric-Dupont (ARS).*
- *Le MRP est très sous-représenté au gouvernement par rapport à son vote massif pour l'investiture de Laniel : il a 5 ministres sur 22 et 3 secrétaires d'Etat sur 16.*
- *Laniel a mal résisté aux pressions du courant le plus droitier des radicaux et à celles des Indépendants amis de Pinay au moment des derniers arbitrages sur le choix des personnes. L'exclusive contre Moisan, qu'il a finalement admise, ne « passe » pas au sein du Groupe.*
- *Au Comité national du MRP, les 4 et 5 juillet, Teitgen affronte un fort courant protestataire contre la participation de plusieurs dirigeants du Mouvement au cabinet Laniel*

Mesures financières d'urgence et pouvoirs spéciaux.

Sous la présidence de Robert Lecourt, le Groupe MRP consacre ses réunions des 7 et 9 juillet (la 59^e et la 60^e) à l'examen des projets portant redressement financier et octroyant au Gouvernement des pouvoirs spéciaux en vue de

« réaliser » par décrets (il y en aura 140 entre le 10 août et le 30 septembre) « une nouvelle distribution des charges et des ressources de la Nation et d'assurer l'expansion économique ».

La durée de la crise gouvernementale (du 21 mai au 28 juin) a sensiblement aggravé la situation : « l'impasse » budgétaire dépasse 800 milliards ; le montant des billets en circulation s'élève au chiffre record de 2148 milliards (le budget national en préparation pour 1954 est de 3300 milliards) ; la production industrielle a reculé de 4,6% en un an ; les rentrées fiscales, pour la période janvier-mai, sont inférieures de 101 milliards aux prévisions ; le nombre des chômeurs est passé de 36000 à 60000 en un an ; le déficit accumulé fin juin auprès de l'Union européenne des paiements est monté à 829 millions de dollars ...

Ces problèmes sont exposés devant le Groupe par **Lionel de Tinguy**, **Pierre Gabelle** et, en ce qui concerne la fiscalité, par **Henri Dorey**.

Le Groupe MRP vote les deux projets gouvernementaux.

A la réunion du 7 juillet, **Edouard Thibault** (Gard), secrétaire d'Etat à l'Intérieur, expose que le Gouvernement prépare un mouvement préfectoral ; il invite les membres du Groupe à lui donner leur avis sur leur préfet et leurs sous-préfets.

Une première révision constitutionnelle importante

Elle va être adoptée le 22 juillet, en première lecture, sur le rapport de **Joseph Defos du Rau** (Landes), qui, durant des mois, a réalisé un travail de conciliation remarquable, qui lui vaut l'hommage de tous les groupes. Le scrutin final le montre : 468 voix pour (dont les 101 socialistes) ; 127 contre : communistes et progressistes ; les 15 IOM ; 4 autres députés africains ; 5 URAS ; et 2 MRP (Henri Bouret et André Denis). En outre, 5 députés MRP s'abstiennent : Joseph Dumas, Emmanuel Fouyet (Finistère), Albert Gau, Francine Lefebvre, André Monteil.

Le groupe MRP consacre cinq réunions à l'examen de ce rapport, sous la présidence de Robert Lecourt, les 16, 17, 21 et 22 juillet (de la 61^e à la 65^e).

Le texte vise la déclaration de l'état de siège, les dates et la durée des sessions parlementaires, la convocation du Parlement en session extraordinaire, la navette entre les deux Chambres, l'immunité parlementaire, l'investiture du président du Conseil, la question de confiance et la motion de censure, la situation du gouvernement en fonction en cas de dissolution.

Animées par **Robert Lecourt** et **Edouard Moisan**, les délibérations du Groupe MRP portent principalement sur la procédure par laquelle l'Assemblée accorde sa confiance à un nouveau président du Conseil et sur la situation d'un gouvernement à qui l'Assemblée refuse le vote d'un projet sans lui refuser sa confiance.

Sur l'investiture, deux thèses partagent l'Assemblée et, de façon limitée, le Groupe MRP lui-même. Faut-il conserver l'investiture personnelle du président désigné par le Président de la République - sans qu'il ait l'obligation de présenter son gouvernement -, ou convient-il, pour éviter le système (qui s'est établi, de fait, depuis 1947) consistant à avoir deux débats et deux scrutins distincts sur l'homme d'abord puis sur son gouvernement, de préciser que l'Assemblée est appelée à voter la confiance à la fois, en un seul scrutin, à l'homme et à son gouvernement ? C'est la thèse de la SFIO, qui en fait une condition de son vote sur l'ensemble.

En majorité, le Groupe MRP se montre favorable au maintien de l'investiture personnelle, propre à donner tout de suite au nouveau chef de gouvernement l'autorité nécessaire. Cette tendance est disposée, si cela est nécessaire au vote de l'ensemble, à renoncer au maintien de l'obligation d'une majorité absolue lors de l'investiture.

Finalement, un compromis est trouvé par le comité des présidents de groupe, qui assure la concertation : le président du Conseil choisit les membres de son cabinet et en fait connaître la liste à l'Assemblée Nationale devant laquelle il se présente afin d'obtenir sa confiance sur le programme et la politique qu'il compte poursuivre ... le vote a lieu au scrutin public et à la majorité simple.

Sur la mise en minorité ponctuelle d'un gouvernement sans qu'intervienne le refus de la confiance, **Edouard Moisan** (en accord avec **Robert Lecourt**) propose **une procédure qui pourrait éviter des crises gouvernementales politiquement injustifiées** : dans le cas où le gouvernement pose la question de confiance pour faire adopter un texte, seuls les votes contre sont recensés et, si la confiance n'est pas refusée, l'adoption du texte est acquise.

Cette idée est trop en avance, à l'époque, et l'amendement Moisan est rejeté par 517 voix (dont l'ex-RPF) contre 95 (principalement le MRP). Mais cinq ans plus tard, en 1958, de Gaulle la trouvera excellente et l'intégrera (sous une autre forme : en réplique, il faudra une motion de censure et, si celle-ci n'est pas adoptée, le texte est voté d'office) dans sa Constitution de la Cinquième République ...

Voici un extrait de l'intervention faite par **Edouard Moisan** en séance publique le 22 juillet :

« Le MRP est très attaché au principe de l'investiture personnelle, qui confère au chef du gouvernement une incontestable autorité sur ses ministres, car il peut rappeler la charte que constitue la déclaration approuvée par la majorité absolue des membres de l'Assemblée. Je vous laisse d'ailleurs à penser ce que pourrait être une déclaration élaborée par une équipe ministérielle. Nous estimons donc que la position prise à ce sujet par les constituants de 1946 est fondée. Mais en ce qui concerne le vote sur la question de confiance, ils ont manqué leur but. Ils avaient prévu que le gouvernement ne serait renversé que par un vote hostile émis à la majorité absolue. La plupart du temps, par le jeu des abstentions, la majorité constitutionnelle n'est pas atteinte, mais à la suite d'un vote hostile émis à la

majorité simple, le gouvernement est contraint de démissionner ... »

Il est appuyé, en séance, par **Jean Cayeux** : il faut faire disparaître cette pratique qui s'est instaurée sans être en aucune façon justifiée et qui amène un gouvernement à démissionner simplement parce que le texte sur lequel il a posé la question de confiance est repoussé ; un texte peut être remplacé par un autre texte sans que la politique du gouvernement en soit changée. **Michel Mercier** (Loir-et-Cher) fait lui aussi une courte intervention pour proposer que dans un scrutin de confiance il ne soit plus possible à un député de s'abstenir.

Le Groupe MRP ouvre le dossier de l'objection de conscience

Le Groupe MRP consacre sa réunion du 23 juillet (la 66^e), présidée par **Robert Lecourt**, au projet d'amnistie, dont l'Assemblée est saisie en deuxième lecture, et au problème de l'objection de conscience, notamment quand il concerne les appelés du contingent.

Il étudie l'ensemble du dossier sur un rapport de **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne), qui va suivre le débat en séance publique, article par article, amendement par amendement.

Participent activement à la discussion, soit à cette réunion, soit en séance publique à l'Assemblée : **Jacques Fonlupt-Espéraber**, sur les agents des collectivités locales "épurés" en 1945; et qu'il convient de traiter de la même façon que les agents de l'Etat **Edouard Moisan**, qui demande de ne pas admettre au bénéfice de l'amnistie les syndicalistes "épurés" par la Commission nationale (ce sont eux les responsables des "déviances" commises durant l'occupation) ; **Pierre de Chevigné**, secrétaire d'Etat à la Guerre, **Henri Lacaze**, **Jacques Fonlupt-Espéraber**, **Albert Gau** sur les objecteurs de conscience.

Sur cette dernière question, la discussion est ouverte au Groupe lors de sa réunion du 23 juillet à 14 heures.

Lionel de Tinguy indique que la Commission a repris le texte voté en première lecture visant à accorder aux objecteurs de conscience la grâce amnistiante (grâce accordée par le chef de l'Etat en application d'une mesure législative et qui, de ce fait, a les effets de l'amnistie).

Robert Lecourt note que **Pierre de Chevigné** a mis en place une autre procédure, qui a tout de suite réduit le nombre des objecteurs : il leur offre de servir dans les services de santé des troupes parachutistes ; et c'est pourquoi le Conseil de la République n'a pas retenu la grâce amnistiante.

Le débat est ouvert.

Francine Lefebvre.- Reprenons le texte de l'Assemblée, plus conforme à nos idées.

Henri Lacaze.- Oui, mais n'oublions pas qu'il est devenu nécessaire d'élaborer un statut de l'objection de conscience.

Jean Cayeux.- J'approuve, au contraire, la position de Chevigné.

Edouard Moisan.- Il n'y a pas contradiction ! Reprenons le texte de l'Assemblée ; les objecteurs déjà condamnés seront amnistiés, puis ils pourront choisir le service de santé des parachutistes.

Francine Lefebvre.- Bien sûr ! Et il faudra légaliser pour l'avenir le système de Chevigné.

Consulté, le Groupe décide de voter la reprise du texte de l'Assemblée.

Il se déclare ensuite hostile à l'amnistie, demandée par le Conseil de la République, pour les infractions économiques, hostile aussi à l'amnistie pour les fraudes sur les dommages de guerre et sur les loyers.

Ce débat est rouvert à la réunion du 24 juillet (la 67^e), qui est présidée par **Edouard Moisan** et à laquelle participe **Pierre de Chevigné lui-même**.

Voici son intervention, en substance.

"Il y a des objecteurs honorables, qui agissent par conviction. A leur égard, l'armée fait preuve de compréhension, à la suite des instructions que je lui ai données. Elle leur offre des postes dangereux mais où on ne porte pas les armes. Les essais

sont encourageants ; certains objecteurs exercent maintenant des fonctions d'infirmiers dans les troupes aéroportées.

"Il y a ceux qui refusent le service militaire. Je n'admets pas cette attitude d'hostilité à la loi. Dans ces conditions, l'amnistie ne s'appliquerait qu'aux objecteurs de mauvaise foi.

"Je précise : tous les objecteurs qui ne sont pas aptes à faire des parachutistes peuvent s'engager pour deux ans dans le service de santé".

Robert Lecourt.- Certes, mais nous discutons aujourd'hui d'une amnistie pour des faits passés et non pas futurs.

Albert Gau.- Les dispositions prises par de Chevigné ont leur place dans le statut des objecteurs de conscience. Il faut amnistier ceux qui sont actuellement en prison.

Pierre de Chevigné.- Ceux qui sont actuellement en prison sont des objecteurs de mauvaise foi.

Albert Gau.- Non ! J'ai procédé à une étude de cas particuliers.

Pierre de Chevigné.- Je propose à l'abbé d'aller voir les prisonniers et de leur demander s'ils veulent bien servir dans le service de santé. Tous ceux qui accepteraient seraient libérés immédiatement.

Henri Lacaze.- Le système de Chevigné – je félicite notre ami-, n'est en vigueur que depuis deux ans. Or il y a eu des condamnés avant ; il faut s'en préoccuper. Le texte de l'Assemblée prévoit pour eux la grâce amnistiante par décret. Le Gouvernement ne peut pas la refuser puisqu'elle dépend de lui.

Robert Lecourt.- Je suggère à de Chevigné de dire à la tribune que le Gouvernement accordera la grâce amnistiante aux seuls objecteurs de conscience.

Edouard Moisan.- J'approuve Lacaze... Un objecteur amnistié sera rappelé au service. Il pourra choisir entre une nouvelle condamnation et l'offre faite par de Chevigné.

Robert Lecourt.- Je fais remarquer à Pierre de Chevigné qu'il pourra n'amnistier que ceux qui acceptent de servir dans le service de santé ; il n'a rien à craindre.

Francine Lefebvre.- Je remercie de Chevigné pour l'initiative qu'il a prise et je pense qu'il peut accepter notre texte.

Pierre de Chevigné.- J'admets la suggestion de Lecourt et je l'appliquerai si je suis battu sur ma thèse initiale.

Jean Cayeux.- J'approuve de Chevigné.

Ce même jour, 24 juillet, en séance publique, l'Assemblée Nationale adopte le texte du Conseil de la République, comme le souhaite le Gouvernement, par 323 voix contre 281 (communistes, socialistes, MRP).

Le "tripartisme" réapparaît mais il est minoritaire (voir, à propos du "tripartisme", notre article "Depuis la première Constituante et durant dix-huit mois...")

Ministres et députés MRP sont très actifs en cette fin de juillet 1953.

Devant la Commission des Affaires étrangères, le 22 juillet, Georges Bidault fait un exposé sur le projet de Conférence à Quatre (ni "exclue ni précisée") ; le traité de CED ("La neutralisation de l'Allemagne n'est pas en cause mais il est nécessaire d'avoir avec l'URSS une explication claire") ; l'Indochine et la Corée ("A Washington, le ministre a souligné que les charges financières de la guerre risquent de dépasser les forces de la France ; l'interdépendance des guerres de Corée et d'Indochine devrait se retrouver sur le plan des négociations pour le rétablissement de la paix").

Le même jour, devant la Commission du Travail, Paul Bacon présente sa politique concernant la situation financière de la Sécurité Sociale, le chômage et les salaires (pour 1953, on prévoit un déficit des "assurances sociales" de 36 milliards, compensé en partie par un excédent du fonds des prestations familiales évalué à 30 milliards).

A la Commission de l'Agriculture, le 23 juillet, la coalition laïciste communistes-socialistes-radicaux donne la préférence à un député radical, Jean Saint-Cyr (Ain), plutôt qu'à Maurice Lucas pour rapporter les propositions de loi relatives à l'enseignement professionnel agricole. Dans ce scrutin très politique, 14 commissaires s'abstiennent : les modérés et les ex-RPF devenus URAS (sauf Pelleray et de Sesmaisons). L'une des propositions de loi en cause, signée de René Charpentier, vise à organiser cet enseignement sous le contrôle du ministère de l'Agriculture mais en collaboration avec les organisations professionnelles.

Le même jour, l'Assemblée interpelle le Gouvernement sur ses projets de réforme de l'enseignement en général. Deux députés MRP, professeurs de lycée, Marie-Madeleine Dienesch (Lettres) et Charles Viatte (Mathématiques), y participent activement. La première propose de remplacer les examens par des attestations de fin d'année. Le second rappelle que les familles privilégiées par la fortune fournissent 42% des étudiants, les cadres moyens 28,8, les classes populaires 21, parmi lesquelles les ouvriers 1,6 et les cultivateurs et ouvriers agricoles 0,7 et que, dans ces conditions, une quantité de richesses se perd. "Le nombre de jeunes gens de valeur qui auraient pu jouer dans la vie de la nation un rôle important et qui ont dû renoncer à cause de la mauvaise structure de notre Université... voilà le vrai problème de la réforme de l'enseignement", dit-il.

La session parlementaire est close le 24 juillet 1953. La reprise des travaux est prévue pour le 12 octobre.

Ce qui n'est pas prévu, en revanche, c'est **un mouvement massif de grèves dans le secteur public, qui va paralyser l'activité économique du pays durant une grande partie du mois d'août.**

Maladresse administrative ou manœuvre politique ? La première série de décrets pris en vertu des pouvoirs spéciaux est publiée au Journal Officiel le 10 août mais certains sont déjà connus des centrales syndicales dès le début du mois et le texte concernant la retraite des postiers a été falsifié ! Le 4 août, à Bordeaux, les postiers déclenchent une grève illimitée, qui s'étend en quelques jours à l'ensemble du secteur public. A l'approche du 15 août, il y a plusieurs millions de grévistes en France et les centrales syndicales elles-mêmes ne contrôlent plus rien...

La SFIO demande à Herriot de convoquer le Bureau de l'Assemblée. Puis les députés socialistes réclament la convocation du Parlement.

Le 15 août, Laniel entreprend de négocier avec la CFTC et FO mais les conversations sont interrompues dès le 17.

Le 18, la Commission exécutive du MRP désigne une délégation (Colin, Lecourt, Walker, Dumas, Delfosse, responsable des Equipes ouvrières du MRP) pour prendre contact avec le gouvernement et les syndicats. Gaston Palewski, porte-parole de l'URAS, prend ses distances par rapport au Gouvernement. Le 17 août à Vichy, Roger Duchet, secrétaire général du Centre national des Indépendants, critique le président du Conseil et rend hommage à Pinay ...

En septembre, Guy Mollet appelle à la constitution d'un "Front démocratique et social" et à "une majorité opposée à une politique de droite".

Le 15 septembre, les demandes de convocation de l'Assemblée formulées par des députés atteignent 214. Le Bureau décide alors d'avancer la rentrée parlementaire au 6 octobre.

Ce 6 octobre, à 14 heures, le Groupe MRP se réunit sous la présidence d'Henri Lacaze et entend un long exposé de Robert Lecourt sur les événements de l'été et ses effets sur la situation politique.

"LE MRP VOUS PARLE !" Directeur de la publication : Jacques Mallet

Commission paritaire de la presse : n° A-65-465
Imprimerie SIMEDIAT. Tél : 01 42 36 08 15